



RCS : DOUAI

Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 50068

Numéro SIREN : 329 871 974

Nom ou dénomination : GARAGE CLAUDE DELEAU

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2016 sous le numéro de dépôt 1897

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai
66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET LASSELIN
175 av de Valenciennes
59400 CAMBRAI

V/REF :
N/REF : 84 B 50068 / 2016-A-1897

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 28/07/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/06/2016
- Démission de commissaire aux comptes titulaire
- Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

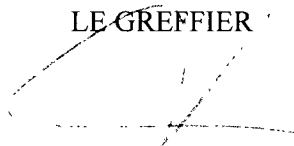
Concernant la société

GARAGE CLAUDE DELEAU
Société anonyme
248/250 rue Jean Jaurès
59161 Escaudoeuvres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1897 le 28/07/2016
R.C.S. DOUAI 329 871 974 (84 B 50068)

Fait à DOUAI le 28/07/2016,

LE GREFFIER



GARAGE CLAUDE DELEAU

Société anonyme au capital de 122 500 €

248/250, Rue Jean Jaurès

59161 ESCAUDOEUVRES

RCS DOUAI 329 871 974
SIRET 329 871 974 00021

84 B J.c. 68
Greffe du Commerce DOUAI

59500 (nord)

Dépôt n°: 16A 1897

Le :

Le Greffier :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUN 2016

L'an deux mille seize et le trente juin à dix-huit heures, les actionnaires de la société « GARAGE CLAUDE DELEAU », Société Anonyme au capital de 122 500 €, se sont réunis au siège social à ESCAUDOEUVRES, 248/250 Rue Jean Jaurès en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur la convocation verbale qui leur a été individuellement faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée, à l'entrée en séance, par tous les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse DENYS DELEAU, Présidente du Conseil d'Administration.

Madame Eliane DELEAU et Mademoiselle Stéphanie DENYS, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Paul SAUTIERE est désigné comme secrétaire.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés ; qu'en conséquence, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Madame la Présidente expose qu'avant de procéder à la convocation de la présente Assemblée, le Conseil d'Administration a convoqué chacun des actionnaires individuellement dans les délais légaux en leur soumettant l'ordre du jour de l'Assemblée et qu'il les a informés que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et généralement tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, seraient tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, ou leur seraient adressés sur leur demande.

En raison de l'assurance donnée par tous les actionnaires qu'ils assisteraient à la réunion, ou s'y feraient représenter, le Conseil d'Administration a été autorisé en conséquence, à convoquer verbalement tous les propriétaires d'actions de la société.

Sur la demande de la Présidente, l'assemblée lui donne acte à l'unanimité de cette déclaration.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1°) La feuille de présence de l'Assemblée,

2°) L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31.12.2015 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat et l'annexe,

3°) Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,

4°) Les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,

5°) Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31.12.2015 ainsi que sur les comptes de cet exercice,

2°) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,

3°) Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2015,

4°) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

5°) Affectation des résultats de l'exercice,

6°) Mandats des administrateurs,

7°) Mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, puis ouvre la discussion. Après un échange d'observations, la Présidente fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés à la réunion et que chacun d'eux a, dans les délais légaux, été convoqué verbalement par le Conseil d'Administration.

Elle reconnaît que tous les actionnaires ont eu connaissance dans le délai légal que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires seraient tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de la présente réunion ou leur seraient adressés sur leur demande et qu'en conséquence, les formalités légales préalables à l'Assemblée ont bien été remplies.

L'Assemblée réunissant ainsi la totalité du capital social constate qu'elle a été régulièrement convoquée, qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, l'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que l'exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015 se solde par un déficit net comptable de 18 748.09€ et approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'imputer ce déficit sur le poste « Autres réserves ».

Il est rappelé d'autre part, qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Mayse DELEAU DENYS, Madame Eliane DELEAU SAUTIERE et de Mademoiselle Stéphanie DENYS vient à expiration ce jour, renouvelle pour une durée de six années expirant après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat de madame Maryse DELEAU DENYS, Madame Eliane DELEAU SAUTIERE et de Mademoiselle Stéphanie DENYS.

Madame Maryse DELEAU DENYS, Madame Eliane DELEAU SAUTIERE et de Mademoiselle Stéphanie DENYS ont dès avant ce jour accepté le renouvellement de leur mandat et déclaré n'être nullement empêchés de l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Bernard DEMONT de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire à compter du 31 décembre 2015 prend acte de l'accession de son suppléant Monsieur Bernard BOUCHART domicilié à Caudry (59540) 23, Rue Carnot et nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant Madame Sylvie BOUTHEMY domiciliée à Malincourt (59127) 13bis, Rue de Péronne en remplacement de Monsieur Bernard BOUCHART pour la durée des mandats restant à courir des prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Les Scrutateurs

La Présidente

Le Secrétaire

*pour copie conforme
certifiée*

